

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DE SOUANCE AU PERCHE**

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de convocation : 22 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 14

**PRESENTS** : Marie-Claude RIGOT, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Thomas LECOSSAIS, Cécile AUBIN, Clara METIVIER, Emilie DEFOND, Serge MORICE, Fabien NAVET, Jeannine CIBOIRE, Patrick GUILLIER de SOUANCE

**ABSENTS EXCUSES** : Guillaume POTEL pouvoir à Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE pouvoir à Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Jacqueline LAURENT pouvoir à Cécile AUBIN, Arnaud BOUTTET

**Secrétaire de séance** : Emilie DEFOND

\*\*\*\*\*

Lu et approuvé sans observation, le procès-verbal de la réunion du 17 mai 2022 est soumis aux signatures.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **- Commission des travaux**

La restauration de la fontaine Saint-Georges est achevée. La statue Saint-Georges est chez la restauratrice Laetitia GUILLEMIN.

Le dossier Fonds friche permettant de subventionner les travaux de démolition du site AXEREAL a été déposé. La réponse devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Madame le Maire informe que les 3 dossiers (Restauration de l'église – Réhabilitation du logement 4 rue de Nogent – Réhabilitation du local du plan d'eau) redéposés début 2022 pour obtenir de la DETR et de la DSIL ne seront toujours pas subventionnés.

M. MELONI a sollicité la commune pour participer financièrement à l'acquisition de pièges à eau pour assainir le chemin des Bois. Le coût global est de 728 €. Avant de prendre une décision le Conseil Municipal souhaite savoir si ce système sera efficace.

- **Restauration de l'église Saint-Georges**

La réunion de chantier du 28 juin conduite par le Maître d'œuvre Benoît MAFFRE constate que les travaux de maçonnerie ont été retardés à cause du délai de livraison des pierres nécessaires à la restauration des maçonneries extérieures du chœur. La couverture est quasiment terminée, hors finalisation suite aux maçonneries restaurées, la partie « parapluie » de l'échafaudage est enlevée. Nous pouvons tous admirer la nouvelle toiture de tuiles artisanales.

Une prochaine réunion de chantier le 20 Juillet permettra de constater l'état d'avancement des travaux et de confirmer une réouverture de l'église fin Août.

Nous sommes réunis ce soir pour évoquer le marché de restauration et de création des vitraux de l'église Saint Georges, et demander au Conseil Municipal de donner son accord pour reprendre la réalisation de ces travaux.

Compte tenu de la dénonciation écrite du marché de la restauration des vitraux par l'attributaire, la Manufacture Vincent Petit, nous demandons au Maître d'œuvre de traiter ce dossier et d'organiser le retour des panneaux des verrières à Souancé au Perche.

La DRAC (Madame Anne EMBS, Conservatrice Régionale en chef des Monuments Historiques) a confirmé la subvention d'un montant de 56 431.24 € consacrée à la restauration des 4 baies de vitraux, même en cas de changement d'attributaire du marché.

Nous reprenons donc ce dossier de restauration et de création en prévoyant un financement partagé entre la DRAC, le Conseil Départemental d'Eure et Loir et les dons collectés par l'AESGS et la Fondation du Patrimoine.

Le financement de la première tranche de travaux de restauration du chœur, maçonneries, échafaudages, charpente, menuiseries et couverture devra être couvert par ces mêmes sources de financement. Les marchés ne seront passés qu'une fois le montant global des travaux assuré.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de reprendre la restauration des vitraux.**

- Commission Urbanisme

Madame le Maire rend compte de la réunion avec les Personnes Publiques Associées à laquelle elle a assisté pour l'élaboration du PLUi.

- Commission des Affaires Scolaires

Madame le Maire rend compte du conseil d'école auquel elle a assisté le 24 juin dernier. Elle informe que Monsieur MASSOT, Directeur d'école, a demandé sa mutation. Il quittera donc le Regroupement pédagogique dès septembre prochain. L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2022/2023 est de 55 élèves.

- Commission Fête et Cérémonie

L'équipe municipale souhaite organiser un repas cochon grillé pour fêter les 50 ans du plan d'eau. La date est fixée au dimanche 11 septembre. L'organisation se fera en collaboration avec le Comité des Fêtes.

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE**

Vu l'article L 5211-39 du CGCT, la commune doit prendre connaissance du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Perche, à laquelle la commune a transféré des compétences.

Madame le Maire a fait parvenir au Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par la Communauté de Communes du Perche pour l'année 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte que ce rapport lui a été présenté.**

Ce rapport est consultable en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes : <http://www.cc-perche.fr>

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ECOLE POUR UNE INITIATION A LA MUSIQUE**

Madame le Maire présente le projet d'initiation à la musique intitulé « Bal de violons » que l'école veut mettre en place pour l'année scolaire 2022/2023. Le coût total serait de 8 000 €. Après déduction des subventions, du mécénat et de la billetterie le reste à charge pour l'école serait de 2 000 €.

**Le Conseil Municipal décide de verser une participation de 500 € à la coopérative scolaire sous réserve que cette activité d'initiation à la musique soit réalisée.**

**MODIFICATION DES STATUTS DU SITS**

Madame le Maire informe d'une modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Transport Scolaire des élèves de la région de Nogent-le-Rotrou en raison de la modification d'adresse du siège social qui est désormais situé dans les locaux de la Communauté de Communes du Perche au 3 rue Doullay 28400 NOGENT-LE-ROTROU.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette modification des statuts.**

## **MODIFICATION DES MODALITES D'ACCES AU SIG INFOGEO 28**

Madame le Maire rappelle qu'ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- se déclare favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo 28
- approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Madame le Maire à signer ce document
- s'engage à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'Infogéo 28. Mme Carole BOUVELLE est ainsi désignée déléguée.
- s'engage à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO)

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Convention de services pour le balayage de la voirie

Madame le Maire présente le renouvellement pour la convention de service avec VEOLIA concernant le balayage de la voirie. Elle rappelle que la commune a depuis plusieurs années signée cette convention pour une fréquence de passage de 2 fois par an pour un montant de 620 € HT.

Le Conseil Municipal décide de réfléchir à une autre solution et de mettre en attente la décision du renouvellement de la convention.

- Remboursement pour une demande de renseignement au Service de la Publicité Foncière de Chartres

Mme BOUVELLE, Secrétaire de Mairie, a réglé le coût de la facturation 12 € pour une demande de renseignement au Service de la Publicité Foncière de Chartres concernant une parcelle auprès du Trésor Public.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le remboursement de 12 € à Mme BOUVELLE.**

- Vente d'un broyeur

Mme Sophie SINEAU s'est proposée d'acquérir le vieux broyeur débroussailleuse situé dans les jardins familiaux.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre le vieux broyeur débroussailleuse à Mme Sophie SINEAU pour un montant de 300 €.**

Il a été évoqué les sujets suivants :

- La gestion du site internet de la commune
- La participation citoyenne
- Le manque de respect de certains habitants concernant les horaires autorisant à faire du bruit pour tondre ou effectuer tout travaux de bricolage entraînant du bruit
- L'animation aux jardins partagés qui aura lieu mercredi 21 septembre prochain
- L'équipe municipale remercie Mme PEUVRET pour son implication à cuisiner les légumes du jardin partagé pour les enfants de la cantine scolaire
- Le passage de la canalisation d'eau potable située à La Babillerie

Madame le Maire lève la séance à 23 h 15.

\*\*\*\*\*

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu Mercredi 14 septembre 2022  
à 20 h 30**